

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. ALLAERT

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### 5 A, rue du Lycée - Cession d'un ensemble immobilier par voie d'adjudication

M. Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire de l'immeuble situé 5 A, rue du Lycée, ainsi que des terrains à usage de cour et de stationnements privatifs situés à l'arrière de ce bien, cadastrés section BO n°768 et n°767.

Ce bâtiment, protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du secteur sauvegardé, présente une surface de l'ordre de 580 m<sup>2</sup> comprenant les cages d'escalier, à laquelle s'ajoutent des combles avec lucarnes d'environ 112 m<sup>2</sup> et un sous-sol d'environ 140 m<sup>2</sup>.

Il est actuellement occupé par des services municipaux qui doivent faire l'objet prochainement d'une nouvelle localisation.

La Ville a engagé une démarche globale afin de rationaliser son patrimoine. Cet objectif d'optimisation vise à ne conserver la propriété que des seuls biens immobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services offerts à la population et aux besoins des activités de la Ville, dans le cadre de ses compétences et de ses missions.

Le maintien de ce bâtiment dans le patrimoine communal, après sa libération, ne présentant plus d'utilité, il est proposé en conséquence de procéder à sa cession dans le cadre d'une procédure d'adjudication amiable volontaire, selon les principales modalités suivantes telles que contenues dans le cahier des conditions de vente annexé au rapport et de confier la conduite de cette procédure à Maître Ludovic Baut - notaire associé - 52, boulevard Carnot - 21000 Dijon :

- différé de jouissance au profit de la Ville, à titre gratuit, jusqu'au 30 septembre 2013,
- mise à prix d'un montant de 1 380 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine, hors frais de vente et d'adjudication,
- totalité des frais de vente et d'adjudication à la charge de l'adjudicataire,
- consignation préalable d'un montant égal à 10 % du prix de la mise en vente, entre les mains du notaire désigné par la Ville, pour toute personne désirant enchérir,
- paiement du prix dans le délai de quinze jours à compter de l'adjudication.

Il est précisé que l'adjudication est prévue le 4 décembre prochain, dans les locaux de la Chambre des Notaires - 2 bis, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les demandes de visites sont à adresser à Maître Ludovic Baut ou au service foncier de la Ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession de la propriété bâtie située 5 A, rue du Lycée, cadastrée section BO n°768 de 1 301 m<sup>2</sup> et n°767 de 145 m<sup>2</sup>, dans le cadre d'une adjudication amiable volontaire, selon les conditions fixées dans le cahier des conditions de vente ;

2- approuver le cahier des conditions de vente annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3- dire qu'il sera procédé à cette adjudication par l'intermédiaire de Maître Ludovic Baut - notaire associé - 52, boulevard Carnot - 21000 Dijon ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**